

**Dossier # : 1167231029**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération, pour un montant total de 499 836,63\$.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Dépense totale de 715 324,47 \$ (contrat: 649 924,47 \$ + incidences: 65 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 201604 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La mise en valeur du secteur des anciens ateliers municipaux Rosemont et du métro Rosemont est dans la mire de la Ville depuis plus de 30 ans déjà. Il s'agit du secteur délimité par la rue des Carrières, Saint-Denis, Saint-Hubert et le boulevard Rosemont. La première intervention dans le secteur fut la construction, en 1992, d'un projet d'habitation à loyer modique (HLM Les habitations Saint-Vallier) de 148 logements. Par la suite, dans le cadre de la relocalisation des ateliers municipaux, la Ville a entrepris un vaste chantier ayant comme objectif la mise en valeur de l'ensemble du site occupé par les ateliers et les garages. Ce chantier a débuté par la démolition des bâtiments en 2005 suivi de la décontamination des terrains et de la redéfinition de l'utilisation du sol par la construction de nouvelles rues, de quelque 500 nouveaux logements (dont 155 logements sociaux et communautaires), de la bibliothèque Marc-Favreau, de la Place Raymond-Plante et du parc Luc-Durand. Actuellement, mis à part un bâtiment de 24 logements sociaux et communautaires pour familles qui sera construit bientôt sur la rue Saint-Vallier, il ne reste que l'îlot du métro Rosemont à mettre en valeur.

En septembre 2013, le comité exécutif de la Ville a adopté une résolution afin de réserver, pour une période de 30 mois, le terrain de l'îlot du métro Rosemont (lot 2 333 647) en vue de sa vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un projet de 193 logements pour personnes âgées et l'implantation de son siège social. Cette volonté de la Ville a été confirmée de nouveau le 23 mars dernier par la résolution CE16 0464.

Le projet de l'OMHM sera construit en partie au-dessus de la boucle de virage des autobus utilisée par la Société de transport de Montréal (STM) et un stationnement sera construit en dessous de cette boucle. Pour que ce site puisse être développé, des travaux d'infrastructures sont requis puisque le projet de l'OMHM nécessite d'abandonner une conduite d'aqueduc de 8 pouces et un égout combiné qui traversent actuellement la boucle d'autobus. Mentionnons que les conduites à être abandonnées (par l'OMHM lors de ses travaux d'excavation) assurent actuellement un bouclage du réseau d'eau du secteur des anciens ateliers municipaux ainsi que la desserte de l'édicule de métro. Pour pallier à l'abandon de ces conduites, des travaux seront donc nécessaires (objet du présent dossier décisionnel) dans la rue Saint-Denis pour remplacer une section de conduite d'aqueduc dont le diamètre est insuffisant et assurer une protection incendie adéquate du secteur ainsi que dans le boulevard Rosemont pour y relocaliser les branchements de services de l'édicule de métro. Des travaux connexes de déplacement et d'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus dans le cadre de ces travaux. Étant donné que l'édicule du métro Rosemont est actuellement branché sur l'aqueduc et l'égout à être abandonnés, des travaux devront aussi être réalisés à l'intérieur de l'édicule afin de réorienter les branchements de service vers le boulevard Rosemont. Ces derniers travaux exécutés par la STM sont actuellement en chantier et une autorisation de dépense a été approuvée par le comité exécutif de la Ville le 11 mai dernier (CE16 0823) pour défrayer leurs coûts.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La conception des travaux du présent dossier décisionnel a été réalisée par la firme externe EXP en vertu d'une entente cadre de la Ville. Par la suite, un appel d'offres a été publié du 18 avril au 11 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Un (1) addenda fut émis le 5 mai 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications mineures à la formule de soumission et clarification sur la date de réalisation des travaux. Ce qui n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0823 - Le 11 mai 2016 - Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1065-01

CE16 0464 - Le 23 mars 2016 - Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en la reconstruction d'environ 148 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm, la reconstruction là où requis de trottoirs, de bordures et de la chaussée dans la rue Saint-

Denis d'un point au sud du boulevard Rosemont jusqu'à la rue des Carrières, ainsi que de nouveaux branchements dans le boulevard Rosemont pour la desserte de l'édicule de métro Rosemont. Le déplacement et l'ajout de bornes-fontaines sont aussi prévus ainsi qu'une intervention ponctuelle à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes, notamment la STM, avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de l'eau et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 59 084,04 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux incluant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau existantes, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 201604 s'est terminé le 11 mai 2016. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36 % qui ont déposé et de 64 % qui n'ont pas déposé. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Pavages D'Amour inc.	590 840,43 \$	59 084,04 \$	649 924,47 \$
2 Groupe Damiano inc.	671 740,29 \$	67 174,03 \$	738 914,32 \$
3 Excavation Loiselle inc.	692 067,84 \$	69 206,80 \$	761 274,64 \$
4 Quantum Travaux Civils inc.	800 131,72 \$	80 013,17 \$	880 144,89 \$
Estimation des professionnels préparée par Division Gestion de Projets et Économie de la Construction	445 803,62 \$	44 580,36 \$	490 383,98 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	757 564,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	230 220,42 \$ 35,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	159 540,49 \$ 32,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	88 989,85 \$ 13,7 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent**

vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

*** Suite aux erreurs de calculs dans 2 sous-projets (1640157100: un item sans montant total et 1648007101: mauvaise transcription du sous-total avant taxes), veuillez noter que le montant de la soumission du Groupe Damiano inc. est passé de 487 053,59 \$ à 738 914,32 \$. La correction a engendré un changement de rang, il est passé du 1^{er} au 2^e plus bas.**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de soumission. Après comparaison des prix reçus, elle a constaté que la majorité de l'écart entre la plus basse soumission reçue et l'estimation de soumission (32,5 %) se situe dans les articles de conduite d'eau 200 mm, chambre de vanne, raccord de type « croix », revêtement bitumineux-couche de surface et maintien de la circulation.

La simulation faite par l'EEC pendant son analyse, principalement dans la productivité des équipes, a montré que les prix de l'estimation de soumission sont représentatifs du marché et que l'écart se maintient au-dessus de 25 %. De plus, l'examen des prix unitaires de tous les soumissionnaires a montré que pour ces articles, à l'exception de celui de la conduite d'eau (dont l'écart représente 6,5 %), il y a toujours parmi les quatre prix soumis un qui est proche, sinon en dessous, du prix de la DGPEC. Cette constatation confirme que les prix de l'estimation sont justes et que les prix reçus pour cet appel d'offres sont au-dessus de ceux du marché.

Compte tenu de ce qui précède, l'écart est défavorable à la Ville.

Dans le cas présent, même si l'écart entre la dernière estimation et le montant de la soumission représente plus de 10 %, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, qui finance les travaux, recommande d'aller de l'avant avec ce contrat. La Direction de l'habitation est consciente que, contrairement à ce qui se produit en début d'année, les prix des soumissions peuvent être supérieurs aux prix du marché puisque les carnets de commandes des entrepreneurs sont habituellement complets. Conséquemment, reprendre immédiatement le processus d'appel d'offres ne constituerait aucune garantie d'obtenir de meilleurs prix.

Aussi, tel que mentionné à la rubrique des impacts majeurs ci-après, il n'est pas souhaitable de retarder ou de reporter les présents travaux compte tenu des conséquences que cela pourrait engendrer sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM. Les budgets sont disponibles en 2016 pour assumer leurs coûts et une analyse financière (VAN) réalisée par le Service des finances de la Ville en mai 2016 démontre que les investissements municipaux seront rapidement rentabilisés et récupérés via les taxes foncières annuelles qui seront générées par le projet de l'OMHM.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavage D'Amour inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 715 324,47 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 65 400,00 \$ (taxes incluses). La dépense est assumée à 30% par la ville centre pour un montant de 215 487,84 \$ taxes incluses et à 70 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 499 836,63 \$ taxes incluses étant donné qu'il s'agit d'un projet ayant pour but de permettre le développement de logements sociaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Un montant de 456 417,47 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-009 «Travaux d'infrastructures, d'aménagement et réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires».

Un montant de 196 769,12 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif # 15-096 «Travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers».

Cette dépense est prévue à 70% au PTI 48007 de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire et à 30% au PTI 40130.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de la mise en valeur du territoire nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux selon l'échéancier prévu, pourrait engendrer des conséquences non souhaitables sur le calendrier de réalisation du projet de l'OMHM.

Actuellement, le projet de l'OMHM est très avancé et les plans sont terminés à 90 %. Le 4 avril 2016, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté par le conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la demande de permis est à l'étude. La vente de l'emplacement municipal à l'OMHM est prévue en mars 2017 et le début de la construction au printemps 2017. Un décalage du calendrier pourrait engendrer, pour l'OMHM, des frais supplémentaires dus au renouvellement des baux de location pour les bureaux et de possibles hausses des coûts de construction.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 septembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Des moyens de communication locaux seront mis en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Danielle CÉCILE, 27 mai 2016

Abdelwahid BEKKOUCHE, 26 mai 2016

Guillaume LABRIE
Ingénieur

Tél : 514 872-6413

Télécop. :

Mario DUGUAY
chef de section

Tél : 514 872-8976

Télécop. : 514 872-2874

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-05-31